

1. Généralités

Les ressortissants colombiens portent un prénom (un ou plusieurs) et deux noms de famille, le premier du père et le premier de la mère.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Lorsqu'une femme colombienne se marie elle garde automatiquement ses noms de jeune fille. Si la femme veut prendre le nom de son mari avec la particule « de » devant, c'est possible et cela équivaut à un changement de nom, mais pour cela elle doit l'annoncer dans un notariat pour qu'une écriture publique soit rédigée et ensuite elle doit changer son acte de naissance et tous ses documents d'identité.

3. Port du nom dans le cas des enfants

Lorsqu'un enfant a été reconnu par son père il portera deux noms de famille, le premier nom de famille du père et le premier nom de famille de la mère. Si le père ne l'a pas reconnu il portera les deux noms de famille de la mère.

4. Particularités

Dans le passé lorsqu'une femme se mariait elle décidait de prendre le premier nom de famille du mari devancé de la particule « de », après son premier nom de célibataire. Ex : une femme s'appelle Martha JARAMILLO PAEZ et elle se marie avec Alberto RIVAS CHACON. Jusqu'à 1988 elle se serait appelée sans doute Martha JARAMILLO de RIVAS. Mais comme en 1988 une loi est sortie comme quoi les femmes qui prenaient le nom du mari procédaient à un changement de nom donc à partir de là la majorité des femmes gardent leurs noms de jeune fille après le mariage, Martha JARAMILLO PAEZ.

5. Exemples

Passeport de l'homme:	Bernardo GARCIA ROMERO
Enregistrement en Suisse:	Bernardo GARCIA ROMERO

Passeport de la femme:	Angelica CORREDOR GONZALEZ
Enregistrement en Suisse:	Angelica CORREDOR GONZALEZ

Passeport de l'enfant:	Eduardo GARCIA CORREDOR
Enregistrement en Suisse:	Eduardo GARCIA CORREDOR